Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman
à Wesserling
68470 HUSSEREN - WESSERLING

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN
70 rue Charles de Gaulle
68550 SAINT-AMARIN

C.C.T.P.
Lot N°08 CARRELAGE

ARCHITECTE
STEPHANE HERRGOTT
9 quai de Rotterdam
68110 ILLZACH
Tel : 03 89 42 43 79
Email : contact@herrgott.archi

ECONOMISTE
CEREC
6A rue des Pommiers
68700 UFFHOLTZ
Tel : 03.89.57.31.85 Portable : 06.72.75.65.40
Email : cerec.sarl@free.fr

C.C.T.P.
Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling
68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°08 CARRELAGE

Sommaire

08.0 GENERALITES **3**
08.0.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX **3**
08.0.2 NORMES ET TEXTES REGLEMENTAIRES **4**
08.0.3 PRESCRIPTIONS GENERALES **4**

08.1 CARRELAGE - FAIENCE **5**
08.1.1 ETANCHEITE **5**
08.1.2 CARRELAGE **6**
08.1.3 RECEVEUR DE DOUCHE **7**
08.1.4 REVETEMENT MURAL **7**
08.1.5 DIVERS **8**

C.C.T.P.
Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling
68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°08 CARRELAGE

08.0 GENERALITES

08.0.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

08.0.1 1 *Objet du présent C.C.T.P.*

Le présent CCTP a pour objet les travaux au forfait concernant la Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING , pour le compte de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN 70 rue Charles de Gaulle 68550 SAINT-AMARIN, et faisant l'objet du présent lot.

08.0.1 2 *Travaux compris au présent lot :*

Tous les travaux de revêtements sols et murs en produits céramiques.
Il appartient à l'entreprise avant remise de son offre :
- d'effectuer une reconnaissance des lieux.
- de prendre connaissance de la totalité du projet, pièces écrites et documents graphiques, le dossier tous corps d'état peut être consulté sur demande formulée au Maître d'Oeuvre.
- d'étudier et de vérifier sous sa propre responsabilité l'ensemble des prestations définies dans les pièces écrites et les documents graphiques ainsi que toutes les sujétions d'exécution en découlant.

L'entreprise devra tous les travaux et fournitures nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages, même ceux non explicitement décrits au présent c.c.t.p. mais reconnus nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage dans les limites de ce lot.
Elle est tenue de signaler, au plus tard dix jours avant la date prévue pour la remise des offres, toute erreur ou omission relevée dans le projet.
Compte-tenu des éléments qui précèdent, l'entrepreneur étant supposé, par le seul fait d'avoir remis son offre, avoir rempli ses obligations, il ne pourra arguer d'aucune difficulté non appréciée ou quantité sous-estimée pour demander un supplément de prix.

08.0.1 3 *Prises - scellements - pose et réglage*

Les réservations, prises et scellements sont à la charge de l'entreprise du présent lot.
Les scellements seront faits au mortier de ciment à l'exclusion du ciment prompt.
Toutes précautions nécessaires à la pose et au calage devront être prises pour assurer un aplomb, un alignement et un niveau corrects.

08.0.1 4 *Plans*

L'entrepreneur soumettra avant tout commencement d'exécution les plans de détail de tous ses ouvrages pour approbation au Maître d'Oeuvre et au Bureau de Contrôle.

08.0.1 5 *Plan Général de Coordination*

Sont incluses dans le prix forfaitaire de l'Entrepreneur titulaire du présent lot : les sujétions et prestations prévues au Plan Général de Coordination.

08.0.1 6 *PPSPS*

Les entreprises devront, avant démarrage du chantier, diffuser leur PPSPS. Aucune intervention ne sera possible sans la diffusion de ce document.
Les entreprises resteront contractuellement responsables de tout retard d'intervention sur chantier, suite à la non diffusion dans les délais de leur PPSPS

08.0.1 7 *Dossier des Ouvrages Exécutés*

L'entreprise devra, à l'avancement de ses travaux, assurer la tenue à jour de ses plans d'exécution.

Elle devra fournir en fin de travaux, les éléments de récolement (plans et schémas, fiches techniques des produits mis en œuvre, notes de calcul, ...) de tous les ouvrages exécutés.

L'entreprise aura à sa charge l'établissement des DOE comprenant :
- Liste du matériel, nom et adresse des fournisseurs, référence, implantation.
- Liste des pièces de rechange.
- Liste des opérations de maintenance et calendrier d'entretien.

...Suite de "08.0.1 7 Dossier des Ouvrages Exécutés..."

- Fiches techniques du matériel.
- Plans d'exécution (TQC).
- Cahier de recette et PV essais et réglages.

Ce document sera transmis à la réception des travaux au Maître d'œuvre et au Maitre d'Ouvrage en 1 exemplaire pour VISA et remarques éventuelles. Puis, après mise à jour dans un délai de 15 jours maximum, il sera transmis au Maitre d'Oeuvre en 1 exemplaire et au Maitre d'Ouvrage en 4 exemplaires

08.0.2 NORMES ET TEXTES REGLEMENTAIRES

08.0.2 1 *Normes et textes réglementaires à observer*

Les travaux seront exécutés en conformité avec les documents officiels constituant le Cahier des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés publics de travaux, ainsi que les normes, les D.T.U. et NF-DTU, C.C.S, les AT, les Certificats de Conformités, les DTA,l es marquage CE et les Eurocodes en vigueur, et notamment la Nouvelle Réglementation Acoustique.

08.0.3 PRESCRIPTIONS GENERALES

08.0.3 1 *Prescriptions générales*

Les revêtements de sols collés devront être posés sur un support rigide, sec, plan et lisse, exempt de toutes traces d'impuretés, plâtre, grains, etc...
Pour les revêtements de sols scellés, l'épaisseur totale du carrelage et mortier de pose sera d'environ 5 cm. En aucun cas, les épaisseurs de mortier de pose ne pourront être inférieures à celles préconisées par le DTU.
Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur du présent lot devra vérifier l'état des supports et informer en temps utile le Maître d'Oeuvre des réserves éventuelles qu'il pourrait avoir à formuler.
Les changements de nature et de teintes sont réalisés en fond de feuillures des huisseries.
Les revêtements de murs, paillasses ou habillages seront collés sur support béton ou plâtre à l'aide de colle préconisée par le fabricant et ayant été agréée par le CSTB.
Le titulaire du présent lot tracera les emplacements des revêtements muraux sur les murs et cloisons afin qu'aucun ragréage ne soit fait sur lesdits emplacements.
Les joints d'étanchéité entre carrelage et appareils sanitaires seront réalisés à l'aide de mastic néoprène.
Ces joints sont implicitement compris dans les prix unitaires des revêtements.
Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur devra en demander l'autorisation au Maître d'Oeuvre et procéder à la réception de l'état de surface des parois en présence du Maître d'Oeuvre ou de son représentant et des entreprises intéressées (GO - plâtrier).
Ceci pour vérifier le degré d'hygrométrie, les aplombs, l'équerrage, la planitude des parois à revêtir, dans les limites des tolérances admises.
En aucun cas, la rectification et les raccords correspondant à des malfaçons et oublis feront l'objet de plus-value.
Avant réception, l'entrepreneur devra assurer en nettoyage complet de ses ouvrages.

08.0.3 2 *Acceptation des supports*

L'entrepreneur de ce lot devra avant tout commencement de travail, reconnaître les lieux, vérifier la planimétrie des sols et murs sur lesquels il a à effectuer ses ouvrages. Sa visite sera effectuée contradictoirement avec les entrepreneurs concernés : maçonnerie, plâtrerie et en présence soit du Maître d'Oeuvre soit de son représentant.
Il sera vérifié en plus de la planéité :
- la qualité des surfaces (siccité),
- l'altitude brute, par rapport à l'altitude finale à obtenir,
- la terminaison des poses de fourreaux ou traversées de plancher des autres corps d'état.

S'il y avait contestation, elle figurerait dans le carnet de P.V. du Maître d'Oeuvre et seuls les entrepreneurs concernés devraient à l'entrepreneur de ce lot, les frais de ragréage éventuels.

08.0.3 3 ***Stockage des matériaux***

L'entrepreneur devra obtenir l'accord du Maître d'Ouvrage et de l'Architecte pour le stockage des matériaux à l'abri des intempéries. Il devra tenir compte des surcharges admissibles dans les locaux utilisés.

08.0.3 4 ***Gravois - Nettoyage***

Tous les déblais, déchets et gravois provenant des travaux du présent lot sont évacués aux décharges publiques par le titulaire du présent lot.
Il est rappelé à l'entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations.

08.0.3 5 ***Sécurité de chantier***

Les protections nécessaires destinées à assurer la sécurité du personnel, suivant la législation en vigueur, sont à la charge du présent lot et comprises dans son prix.

08.0.3 6 ***Garantie***

Il pourra être prélevé, en présence du Maître d'Oeuvre, des échantillons d'ouvrages à des fins d'expertise. Dans le cas où les ouvrages seraient de qualité inférieure à celles précisées au marché, l'ensemble de la livraison serait refusé, y compris les quantités déjà posées.

08.0.3 7 ***Coordination avec les corps d'état***

L'entrepreneur devra réaliser ses ouvrages en parfaite coordination avec tous les autres corps d'état. Il devra prévoir dans son étude toutes les sujétions entraînées, en cours de réalisation, par l'incorporation des éléments des différents corps d'état, étant entendu que ces sujétions sont incluses dans le prix et dans le délai imposé.

08.0.3 8 ***Qualification professionnelle***

Il est demandé au soumissionnaire de justifier de sa qualification O.P.Q.C.B. et de références en rapport avec la nature des travaux à réaliser dans ce projet.

08.1 CARRELAGE - FAIENCE

08.1.1 ETANCHEITE

08.1.1 1 ***Étanchéité liquide haute performance sous carrelage (SEL)***

Fourniture et mise en oeuvre d'un système d'étanchéité liquide hautes performances sous carrelage (S.E.L.)
Système d'étanchéité à l'eau sous carrelage, constitué d'un mélange d'une résine en dispersion et d'une poudre à base de ciment.
Nature du support : chape.
Préparation du support : le support doit être sains, propre, dégraissés, dépoussiérés et décontaminés, exempts de tous résidus de peintures, trace de colle, etc...
Fourniture et mise en place d'un primaire si nécessaire.
Application de 2 couches croisées à l'aide d'une taloche 5 x 5 cm ou à la brosse BMI, l'ensemble comprenant une première couche à raison de 1,25 kg/m2 après avoir humidifier légèrement le support et une deuxième couche après 90 minutes de séchage au mur et 4 h au sol, à raison de 1,25 kg/m2.
Consommation minimum sera de 2,50 kg/m2 pour les 2 couches et d'une épaisseur moyenne du film sec de 2 mm.
Raccordement sol-mur : la remontée d'étanchéité doit être réalisée sur une hauteur de 10 cm minimum en périphérie des locaux traités au moyen de bande d'étanchéité BE14 (bande de largeur 12 cm constituée de bordure blanche tissée en polyester et d'une partie centrale en caoutchouc) marouflée dans la première couche d'étanchéité, les angles rentrants et sortants sont également traités au moyen des accessoires préformés spécifique (type AR12 et AS12).
Canalisation traversante : fourniture et mise en place d'une platine murale PM 12 à poser autour des fourreaux ou tuyau et noyée entre les 2 couches d'étanchéité.
Dispositif d'évacuation (siphon) : dégraissage des supports et application du système d'étanchéité (en 2 couches) par recouvrement de la totalité de la platine du siphon ou du caniveau et renforcement par bande d'étanchéité BE14 marouflée dans sa 1ère couche.
L'ensemble sera du type **WEBER.TEC Superflex D2** de la société **WEBER** ou équivalent.
Réalisation de l'ensemble suivant les recommandations du fabricant.
Le produit mis en oeuvre sera sous avis technique en cours de validité.

...Suite de "08.1.1 1 Étanchéité liquide haute performance sous carrelag..."

Compris toutes sujétions pour un entier et parfait achèvement des travaux.

08.1.1 2 *Étanchéité murale pour les locaux humides (SPEC)*

Mise en oeuvre d'un système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) destiné à la réalisation en local humide d'ouvrages carrelés sur supports sensible à l'eau.
Le système de protection est composé de résine en émulsion de charges minérales silico-calcaire et d'adjuvants spécifiques, appliqué sur le support existant.
Nature du support : plâtre ou béton.
Application d'une première couche de résine au rouleau à poils long en respectant une consommation de 400 g/m2 minimum, après 3 heures de séchage au moins application d'une seconde couche en passe croisées en respectant une consommation de 400 g/m2 minimum.
Réalisation des angles rentrants et sortants verticaux par bandes BE 14 à positionner sur toute la hauteur (bande de largeur 12 cm constituée de bordure blanche tissée en polyester et d'une partie centrale en caoutchouc) pliée en deux et marouflée dans une couche de résine appliquée au pinceau sur l'ensemble de la surface pour recouvrir la bande.
Canalisation traversante : application de la résine jusqu'au tuyau ou fourreau en continuité avec la surface courante.
Le produit fini sera une membrane étanche, élastique.
Le mortier colle qui sera utilisé, sera compatible pour l'étanchéité.
Hauteurs à traiter : variables suivant localisation.
L'ensemble sera du type **Weber.sys protec** de la société **WEBER** ou équivalent.
Le produit mis en oeuvre (SPEC) sera sous avis technique en cours de validité.
Réalisation de l'ensemble suivant les recommandations du fabricant.
Compris toutes sujétions pour un entier et parfait achèvement des travaux.

08.1.2 CARRELAGE

08.1.2 1 *Carrelage au sol en grès cérame, U4P3E2C2, dimensions 50 x 50*

Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de sol en carrelage grès cérame pleine masse ou grès émaillé.
Nature du support : chape ou dalle béton selon le niveau.
Nettoyage et préparation des supports.
Mode de pose : encollage double a la colle ayant un agrément du CSTB, type Weber.col PRO de la société Weber ou équivalent
Les joints seront réalisés au coulis ciment, teinte identique au carrelage, et seront de 4 mm environ selon la dimension des carreaux.
Réalisation de l'ensemble des joints au mastic silicone de jointoiement élastique et monocomposant, en périphérie des siphons de sol, au
droit des plinthes périphérique (DTU 55) ou du revêtement mural en carrelage (si absence de plinthes), au droit des cornières d'arrêt, au droit de toutes les canalisations verticales, le mastic sera du type Weber.fug 881 de la société Weber ou équivalent.
Les joints d'étanchéité au silicone seront traité fongicide.
Les joints périphériques seront creux, de 5 mm de largeur, remplissage en matériau inerte et compressible.
Parfaite finition de raccordement sur les plinthes ou le revêtement mural prévus ci-après.
Au droit des traversées de canalisations, fourniture et pose d'une platine de dimensions 30 x 30 cm avec manchon vers le haut dépassant de 10 cm au-dessus des plinthes, réalisation en inox.
Dans le cas où la diagonale du local à traiter dépasse les 8,00 ml, il sera prévu une désolidarisation du local en 2 parties.
Réalisation de l'ensemble des joint de fractionnement nécessaire.
Carreau de type grès cérame pleine masse.
Dimensions 50x50 cm.
Pose : droite ou diagonale au choix du Maitre d'oeuvre.
Inclus toutes les découpes.
Dans tous les cas le revêtement préconisé par l'entreprise soumissionnaire ainsi que ses joints devront résister aux produits d'entretien.
Classement UPEC : U4 P3 E2 C2.
Dimensions des carreaux : suivant gamme du fournisseur.
Épaisseur minimum 9 mm (planitude ± 5%).
Aspect : mat ou brillant.
Réalisation de l'ensemble suivant DTU 52.2 en vigueur.

...Suite de "08.1.2 1 Carrelage au sol en grès cérame, U4P3E2C2, dimensi..."

Teintes : unies, au choix du Maître d'Œuvre dans toutes les gammes.
Inclus dans la présente prestation la découpe et l'évacuation de la bande de désolidarisation périphérique et la sous couche acoustique périphérique posées par le lot chape.
Le plan de calepinage sera à établir et à fournir par l'entreprise soumissionnaire pour validation par la maîtrise d'Œuvre ; dans tous les cas le calepinage correspondra et sera identique entre le sol, les plinthes et les revêtements muraux.
Compris toutes sujétions pour un entier et parfait achèvement des travaux.

08.1.3 RECEVEUR DE DOUCHE

08.1.3 1 *Receveur de douche à carreler 120 x 90*

Fourniture et pose de receveur de douche de plain pied prêt à carreler de 0.90m x 1.20m avec écoulement décentré type Wedi Fundo Plano de Wedi ou techniquement équivalent, receveur de douche prêt à carreler
Panneau en mousse de polystyrène extrudé revêtue d'une trame en fibre de verre et d'un mortier, système 100% étanche.
Receveur ultra plat de 65mm d'épaisseur écoulement compris, système complet avec écoulement intégré.
Travaux comprenant la fourniture et pose du receveur Fundo Plano avec système d'écoulement intégré, du tuyau d'évacuation, des bandes d'étanchéité, d'une natte d'étanchéité et de la grille d'écoulement.
Système possédant un écoulement DN 40 intégré dans le receveur, une grille d'écoulement en acier inoxydable brossé, un cadre de rehausse et une natte d'étanchéité.

Compris kit d'étanchéité pour réaliser les jonctions entre le receveur et les cloisons ou le sol, comprenant un rouleau de 10 mètres de bande étanche, deux angles rentrants préformés et un SEL (Système d'Etanchéité Liquide) permettant de coller la bande et les angles au support.
Pose avec mastic polymère mono composant Wedi 610, pour coller et étanchéifier les panneaux entre eux, convenant également pour la jonction receveur/ panneau. Compris profilé d'habillage assurant la finition entre le receveur et la faïence et le sol carrelé.

Receveur ayant les caractéristiques suivantes :
- sollicitation par fauteuils roulants à partir d'un format minimum des carreaux de : 50 x 50mm,
- hauteur minimum de la construction en fonction de l'écoulement : 65mm,

- pente de la surface : ≥ 2,4 %,

- écoulement spécial avec fermeture anti-odeurs et grille d'écoulement en acier inox intégré,
- capacité d'absorption: 0,50 l/s ; 30 l/min.

L'entrepreneur prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la parfaite étanchéité de l'ouvrage.

Compris accessoires et toutes sujétions de pose selon les prescriptions du fabricant, les règles de l'art et les normes en vigueur.

08.1.4 REVETEMENT MURAL

08.1.4 1 *Revêtement mural en faïence émaillé, 20 x 20 cm*

Fourniture et mise en place d'un revêtement mural en faïence émaillé.
Collage sur cloisons en plaque de plâtre, sur carreaux de plâtre, sur béton, adjuvant si nécessaire, par colle type Weber.col PRO de la société Weber ou équivalent.
Joints secs à réserver contre les huisseries, joints ciment teinte identique au revêtement mural en faience ou grès émaillé pour les surfaces courantes, compris nettoyage des joints.
Les joints seront réalisés au ciment teinté et seront de 2 a 5 mm environ selon la dimension des carreaux
Arrêts et bords francs émaillés.
Réalisation de l'ensemble des joints au mastic silicone de jointoiement élastique et monocomposant, sur le pourtour des appareils sanitaires (WC, douches, lavabo etc... cette liste n'est pas limitative), au droit de toutes les canalisations horizontales, le mastic sera du type Weber.fug 881 de la société Weber ou équivalent.
Inclus dans la présente prestation la fourniture et pose de cornière inox au droit de tous les angles sortants et arrêt du carrelage (posé horizontalement et verticalement), sur tranche du carrelage et en périphérie des trappes d'accès.

...Suite de "08.1.4 1 Revêtement mural en faïence émaillé, 20 x 20 cm..."

Dimensions des carreaux : au choix du Maitre d'Oeuvre dans toute la gamme
Sujétion particulière à inclure : incorporation d'une bande de couleur différente ou listel, teinte et positionnement aux choix du Maître d'oeuvre, calepinage à définir avec le Maître d'oeuvre lors de l'exécution.
Teintes : au choix du Maître d'oeuvre suivant le nuancier du fabricant.
Compris toutes sujétions pour un entier et parfait achèvement des travaux.

Dimensions 20 x 20 cm

Localisation :
- toute hauteur dans sanitaires

08.1.5 DIVERS

08.1.5 1 *Cornière en inox*

Formant arrêt de carrelage au droit des changements de nature de sols et butée de seuil aux portes d'entrées.

08.1.5 2 *Caissons cache tuyaux réalisés en panneau de mousse rigide de polystyrène extrudé, section 0,15 x 0,20 ml environ*

Fourniture et mise en place d'un caisson réalisé en mousse rigide de polystyrène extrudé avec parement ciment et armature en fibre de verre, épaisseur totale environ 30 mm.
Les épaisseurs indiquées sont à confirmer par l'entreprise soumissionnaire et sous son entière responsabilité.
Fixation de l'ensemble soit sur murs béton soit sur cloison réalisée en plâtre.
Ce caisson servira à cacher les conduites d'écoulement apparentes.
Le caisson sera recouvert par du carrelage, prestation prévue à un autre article.
Profondeur du caisson : 0,15 ml environ.
Hauteur du caisson : 0,20 ml environ.
Longueurs du caisson : variable selon localisation.
Compris toutes sujétions pour un entier et parfait achèvement des travaux.

Localisation :
- en provision